

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

protection judiciaire Question écrite n° 75057

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le pré-rapport confidentiel de la Cour des comptes qui dresserait un bilan sévère sur le fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse, information divulguée dans le quotidien Le Figaro du 21 mars 2002. Selon ce prérapport, « les foyers connaissent périodiquement des crises aiguës, conduisant parfois à des fermetures en urgence : le foyer de Salomon de Caus a été fermé après que des jeunes eurent provoqué un incendie, celui de Bures-sur-Yvette à la suite de violences réitérées et d'une explosion de l'équipe éducative, celui de Suresnes après une attaque de jeunes de l'extérieur à coup de pics à glace ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui confirmer cette situation et de lui indiquer ce qu'elle lui inspire.

## Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi

Circonscription : Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 75057

Rubrique: Jeunes

**Ministère interrogé** : justice **Ministère attributaire** : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1863